

Conventions dans le domaine de la formation

Le Maroc et la France renforcent leur coopération en matière d'éducation nationale

Dans le cadre du renforcement de la coopération entre la France et le Maroc en matière d'éducation, les deux ministres de l'Éducation, Rachid Benmokhtar et son homologue français Vincent Peillon, viennent de ratifier une convention portant notamment sur l'appui à la mise en place des sections internationales et du baccalauréat international, option français. Les deux responsables ont signé également une déclaration conjointe relative à l'appui aux classes préparatoires aux grandes écoles et au système d'agrégation ainsi qu'une déclaration d'intention visant le renforcement de la coopération entre les deux pays en matière de formation professionnelle.

La coopération entre la France et le Maroc en matière d'enseignement vient de prendre un nouvel élan. En effet, le ministre de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle, Rachid Benmokhtar, et son homologue français, Vincent Peillon, viennent de présider mardi dernier la cérémonie de signature d'une déclaration conjointe relative à l'appui aux classes préparatoires aux grandes écoles

(CPGE) et au système de l'agrégation (CPA). D'autres conventions ont été également ratifiées lors de cette rencontre. Il s'agit notamment d'un accord portant sur l'appui à la mise en place des sections internationales et du baccalauréat international, option-français (BIOF), et d'une déclaration d'intention visant le renforcement de la coopération entre les deux pays en matière de formation professionnelle.



Le ministre de l'Éducation nationale, Rachid Benmokhtar, et son homologue français, Vincent Peillon, ratifiant la convention de partenariat en faveur des classes préparatoires.

Photo Karrouch

D'après le ministre de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle, la signature de ces déclarations d'intention et accords s'inscrit dans le cadre de la visite de travail effectuée par le ministre français au Maroc tenu du 17 au 18 février. « Cette coopération vient couronner les relations de coopération entre le Royaume du Maroc et la République française dans le secteur de l'éducation-formation », indique M. Benmokhtar. Ainsi, en vertu de la déclaration conjointe relative à l'appui aux classes préparatoires, les deux parties s'engagent à apporter leur appui à une évaluation partagée de ce dispositif au Maroc et à accompagner la mise à jour de leur curriculum en relation avec l'évolution des programmes de concours d'accès aux grandes écoles françaises d'ingénieurs et de commerce, la formation continue des professeurs agrégés et le soutien à la création d'un cadre d'inspecteurs dédiés aux CPGE. S'agissant de l'accord portant sur l'appui à la mise en place des sections internationales et du baccalauréat international, option français (BIOF), la partie française s'en-

gage en vertu de cette convention à fournir une aide technique aux experts marocains, notamment durant la phase d'expérimentation ainsi que lors de la phase d'extension du dispositif à l'ensemble des délégations provinciales, prévue en septembre prochain. Enfin, la déclaration d'intention portant sur la formation professionnelle prévoit que les deux parties développent des programmes de coopération, notamment les réformes prévues par la nouvelle stratégie de la formation professionnelle. Il s'agit en particulier d'étudier les possibilités de création de centres d'excellence de formation technique, de la mise en place d'un système numérique pour une meilleure information des jeunes sur l'orientation et d'identifier les secteurs d'activités à privilégier pour la conception et la mise en place de deux à trois filières de baccalauréat professionnel. M. Vincent Peillon s'est félicité de l'engagement du ministère de l'Éducation à vouloir tirer ce secteur vers le haut. Le même responsable a fait part de l'engagement entier de la France à coopérer avec le Maroc dans le domaine éducatif. «Nous sommes inscrits dans la volonté affichée au plus haut niveau par Sa Majesté le Roi Mohammed VI et le Président de la République française, François Hollande, de vouloir renforcer la coopération dans ce domaine. Dans ce sens, nous avons pu définir au cours de ces deux derniers jours les points essentiels sur lesquels il est nécessaire de se focaliser ainsi qu'un plan d'action que nous sommes déterminés à mettre en œuvre incessamment.»

Pour le ministre de l'Éducation marocain, Rachid Benmokhtar, la coopération française dans ce domaine sera d'un grand apport pour le Maroc, surtout dans le domaine de la formation professionnelle, étant donné que la France dispose déjà de bonnes expériences sur ce chapitre, notamment en matière de baccalauréat professionnel ainsi que dans l'expérience des campus. «Ces actions sont en droite ligne avec notre souci de hausser le niveau et d'améliorer la qualité de l'éducation», a fait savoir M. Benmokhtar. Notons que la signature de ces accords a connu la participation de hauts responsables, notamment Abdelâdim El Guerrouj, ministre délégué auprès du ministre chargé de l'Éducation nationale ainsi que l'ambassadeur français au Maroc et le secrétaire général du département de la formation professionnelle Jamaleddine El Aloua. ■

Yousra Amrani